

**AVENANT n°1**

**AU MARCHE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE DISTRIBUTION
D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL DU
SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

LOT 4 LA MOTTE DU CAIRE/ SEYNE/TURRIERS/LE LAUZET

Notifié le 21 DECEMBRE 2020

AU GROUPEMENT AZUR TRAVAUX /ETEC

Entre les soussignés :

Le **Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence**, ci-après désigné le SDE04, situé 5 avenue Bad Mergentheim, 04000 DIGNE LES BAINS, représenté par son Président Monsieur Robert GAY,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise AZUR TRAVAUX dont le siège social est, ZAC Nicopolis, 83170 BRIGNOLES représenté par monsieur MICHEL, en qualité de mandataire du groupement AZUR TRAVAUX / ETEC,

D'AUTRE PART,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Plusieurs secteurs économiques sont particulièrement touchés par les pénuries d'approvisionnement qui engendrent un renchérissement des couts et un allongement des délais de livraison.

Aussi, dans la circulaire du 22 septembre 2022, le premier ministre, suite à l'avis favorable du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022, demande aux collectivités locales et à leurs établissements publics de prendre en compte les demandes de modifications des contrats présentées par les entreprises, tout en respectant le droit des marchés publics.

Ces principes et droits sont les suivants, à savoir :

- l'obligation de prévoir des prix révisables,
- le droit à l'indemnisation des entreprises en cas d'imprévision,
- la possibilité de résilier le contrat à l'amiable,
- le gel des pénalités liées à l'exécution des contrats
- et la possibilité de modifier des clauses financières même lorsqu'elles ne sont pas substantielles, et ce afin de compenser les hausses imprévisibles de certains couts d'approvisionnement des entreprises prestataires, tel que le prévoient les directives « marches publics » et « concessions » de 2014.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le SDE 04 décide par voie d'avenant, de modifier le marché pour circonstances imprévisibles sur le fondement des articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du code de la commande publique.

Il suit l'avis du Conseil d'Etat, du 15 septembre 2022, qui considère que ces dispositions autorisent une modification d'un contrat de la commande publique quand celles-ci ne portent que sur le prix, les tarifs, les conditions d'évolution des prix ou les autres clauses financières, et ce sans que cette modification ne soit liée à une modification des caractéristiques et des conditions d'exécution des prestations, et quand celle-ci est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, dans le but de compenser les surcoûts imprévisibles supportés par le cocontractant. Ainsi, le présent avenant a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'augmentation des prix du chapitre 5 du bordereau des prix afin de prendre en compte le surcoût des postes de transformation pour les entreprises contractantes et ce pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- Le présent avenant n°1,
- En annexe, le chapitre 5 du bordereau des prix modifié commun à tous les lots

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET MISE EN ŒUVRE DE L'AUGMENTATION DES PRIX DU CHAPITRE 5

En plus de la révision des prix prévus au marché et afin de couvrir la perte non couverte en totalité par cette révision, le SDE04 décide d'augmenter les prix du chapitre 5 du bordereau des prix relatifs aux postes de transformation qui connaissent une forte augmentation.

Le chapitre 5 du bordereau de prix ci-joint montre les prix faisant l'objet d'une augmentation de 20% et ceux faisant l'objet d'une augmentation de 5%.

Cette différenciation réside dans le fait que les postes connaissent une forte hausse du fait de la pénurie de matières premières et des composants, ainsi que difficultés liées aux transports des marchandises.

ARTICLE 4 – DUREE

Le présent avenant est fixé pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est convenu qu'à l'issue des 12 mois de l'année 2023, le SDE 04 étudiera à nouveau avec les entreprises, l'évolution des prix des prestations commandées par rapport aux prix fixés au bordereau.

ARTICLE 5 – VALIDITE DES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial y compris les autres prix fixés au bordereau de prix initial, demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquels prévalent en cas de différence.

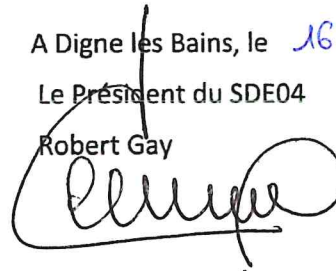
A Brignoles, le 16.01.2023
L'entreprise

AZUR TRAVAUX
ZAC de Nicopolis
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 98 05 11 60 Fax 04 98 05 11 69
Siret 333 984 312 00040 APE 4222Z

A Digne les Bains, le 16 janvier 2023

Le Président du SDE04

Robert Gay



5	CHAP 5 POSTE DE TRANSFORMATION		Prix initial (hors coef entreprise)	Taux augmentation avenant	*Prix après avenant n°1
50101	- Equipement pour Poste H61 toutes sujétions	U	2 715,00	1,05	2 850,75
50102	Plus value à l'article 50101 pour fourniture et mise en place d'un jeu	U	535,00	1,05	561,75
50103	Plus value à l'article 50101 poste H61 pour tableau BT IP2X pour tr	U	482,00	1,05	506,10
50104	Plus value à l'article 50101 poste H61 pour tableau BT IP2X pour t	U	651,00	1,05	683,55
50105	Plus value à l'article 50101 poste H61 pour tableau BT IP2X pour tr	U	704,00	1,05	739,20
50201	Fourniture et transport à pied d'oeuvre de transformateurs 20 kV - 5	U	4 042,00	1,2	4 850,40
50202	Fourniture et transport à pied d'oeuvre de transformateurs 20 kV - 10	U	4 814,00	1,2	5 776,80
50203	Fourniture et transport à pied d'oeuvre de transformateurs 20 kV - 16	U	5 345,00	1,2	6 414,00
50301	Transport d'un transformateur non fourni par l'entreprise, type H59 ou	U	679,00	1,05	712,95
50401	Fourniture et Pose d'un disjoncteur BT et sa commande sur H61 Dis	U	1 093,00	1,05	1 147,65
50402	Fourniture et Pose d'un disjoncteur BT et sa commande sur H61 Dis	U	1 418,00	1,05	1 488,90
50403	Fourniture et Pose d'un tableau BT IP2X pour transformateur 50 ou	U	1 054,00	1,05	1 106,70
50404	Fourniture et Pose d'un tableau BT IP2X pour transformateur 100 ou	U	1 217,00	1,05	1 277,85
50405	Fourniture et Pose d'un tableau BT IP2X pour transformateur 50 ou	U	1 570,00	1,05	1 648,50
50501	Fourniture et mise en place d'un poste de transformation PSSA sar	U	9 000,00	1,05	9 450,00
50502	Fourniture et mise en place d'un poste de transformation PSSB sar	U	14 192,00	1,05	14 901,60
50503	Mise en place sans fourniture de PRCS ou PSSA ou PSSB toutes s	U	1 741,00	1,05	1 828,05
50504	Fourniture et mise en place d'un poste de transformation PRCS 50	U	9 978,00	1,2	11 973,60
50505	Fourniture et mise en place d'un poste de transformation PRCS 10	U	10 914,00	1,2	13 096,80
50506	Fourniture et mise en place d'un poste de transformation PRCS 16	U	12 070,00	1,2	14 484,00
50601	Poste urbain préfa équipé d'une cellule réseau et d'une cellule protec	U	20 569,00	1,05	21 597,45
50602	Poste urbain préfa équipé de deux cellules réseau et d'une cellule pr	U	24 252,00	1,05	25 464,60
50603	Poste urbain préfa non équipé de cellules	U	11 123,00	1,05	11 679,15
50604	Mise en place sans fourniture de poste urbain préfa toutes sujétions	U	1 755,00	1,05	1 842,75
50701	Fourniture, transport et mise en place d'une cellule Inter ou protection	U	5 453,00	1,05	5 725,65
50702	Transport et mise en place d'une cellule Inter ou protection transfo, s	U	692,00	1,05	726,60
50703	Plus-values à l'article 50701 pour cellule motorisée	U	1 100,00	1,05	1 155,00
50801	Détecteur du type ampérométrique	U	475,00	1,05	498,75
50802	Détecteur du type directionnel, avec ses prises de potentiel	U	784,00	1,05	823,20
50901	Armoire de coupure à commande manuelle avec dérivation - ACMD	U	11 930,00	1,05	12 526,50
50902	Armoire de coupure télécommandée à 3 ou à 4 interrupteurs - AC3T	U	14 820,00	1,05	15 561,00
50903	Armoire de coupure à commande manuelle à 3 ou à 4 interrupteurs -	U	14 290,00	1,05	15 004,50
50904	Armoire de coupure à commande manuelle - ACM	U	4 215,00	1,05	4 425,75
50905	Armoire de coupure télécommandée - ACT	U	8 928,00	1,05	9 374,40
50906	Pose sans fourniture d'une armoire de coupure de réseau souterrain	U	1 500,00	1,05	1 575,00
51001	Plus value pour toit tuiles mono pente sur postes béton préfabriqués	U	1 744,00	1,05	1 831,20
51002	Plus value pour toit tuiles double pente sur postes béton préfabriqués	U	2 670,00	1,05	2 803,50
51101	Construction d'un poste type urbain pour transformateur jusqu'à 1000	U	1 500,00	1,05	1 575,00
51102	Equipement d'un poste type urbain jusqu'à 630 kVA avec une cellule	U	13 044,00	1,05	13 696,20
51103	Equipement d'un poste type urbain jusqu'à 630 kVA avec deux cellul	U	17 390,00	1,05	18 259,50
51201	Transformateur de type H59 20KV - 160 kVA - B2 non Fusible	U	5 283,00	1,2	6 339,60
51202	Transformateur de type H59 20KV - 250 kVA - B2 non Fusible	U	5 990,00	1,2	7 188,00
51203	Transformateur de type H59 20KV - 400 kVA - B2 non Fusible	U	7 085,00	1,2	8 502,00
51204	Transformateur de type H59 20KV - 630 kVA - B2 non Fusible	U	8 560,00	1,2	10 272,00
51205	Transformateur de type H59 20KV - 160 kVA - B2 Fusible	U	5 600,00	1,2	6 720,00
51206	Transformateur de type H59 20KV - 250 kVA - B2 Fusible	U	6 800,00	1,2	8 160,00
51207	Transformateur de type H59 20KV - 400 kVA - B2 Fusible	U	7 575,00	1,2	9 090,00
51301	Equipement d'un départ BT comportant un monobloc avec fusibles a	U	486,00	1,05	510,30
51401	Remplacement TUR par TIPI 8	U	2 485,00	1,05	2 609,25
51501	Prise de courant embrochable Type droite <= 400 A (poste urbain) s	U	485,00	1,05	509,25
51502	Prise de courant embrochable Type d'équerre <= 400 A (PSSA - PS	U	568,00	1,05	596,40
51503	P.V. pour prise de courant embrochable câble 150 mm2 (type droite)	U	104,00	1,05	109,20
Sous-total chap 5			293 469,00		322 250,85

* Chacun des prix unitaires se verra appliquer le coefficient proposé par l'entreprise lors du dépôt de son offre.